



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Suppression du tarif « livres et brochure » jusqu'alors proposé par La Poste

Question écrite n° 2354

Texte de la question

Mme Clémentine Autain interroge M. le ministre auprès du Premier ministre, chargé du budget et des comptes publics, sur la suppression du tarif « livres et brochures » jusqu'alors proposé par La Poste. À compter du 1er juillet 2025, ce tarif, qui permettait aux éditeurs d'envoyer leurs livres à coût réduit à l'étranger, sera supprimé. Depuis sa création il y a 22 ans, il permettait de favoriser le rayonnement de la culture française à l'international, via des prix moins chers pour les clients à l'étranger. Alors que l'industrie du livre demandait l'extension de ce tarif réduit pour la France, afin de favoriser la diffusion des livres en France, ce tarif préférentiel pour l'international est tout bonnement supprimé : la double peine donc. Cette décision est un vrai coup dur pour l'édition indépendante, surtout quand on sait qu'Amazon parvient à contourner les frais d'expéditions obligatoires, via sa solution de points retraits (*clic and collect*) et à proposer des prix sur lesquels il est difficile de s'aligner. Encore une fois, La Poste n'a plus les moyens d'assurer sa mission de service public, faute de compensation de l'État. Elle lui demande des explications sur cette décision et l'interroge sur la solution de substitution qu'elle compte mettre en place en soutien au secteur de l'édition.

Données clés

Auteur : [Mme Clémentine Autain](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (11^e circonscription) - Écologiste et Social

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2354

Rubrique : Postes

Ministère interrogé : Budget et comptes publics

Ministère attributaire : [Premier ministre](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 novembre 2024](#), page 6166